

N° 2026-013

Parc national de La Réunion
Chargé.e de mission « Appui aux porteurs de projets d'aménagements et travaux »

Corps/Grade Poste de catégorie A ouvert aux personnes titulaires de la fonction publique (Etat, territoriale ou hospitalière) par voie de détachement d'une durée de 3 ans), ou par voie contractuelle pour les non-fonctionnaires- (CDD de droit public 3 ans renouvelable)

Conformément aux dispositions de l'article L.131-8 du code général de la fonction publique, cet emploi est ouvert aux personnes en situation de handicap, sous réserve de satisfaire aux exigences liées aux missions du poste (Cf « Conditions d'accès au poste »).

Poste vacant à pourvoir au 1^{er} Septembre 2026

Contexte et organisation générale

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du Ministère de l'environnement. La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons,

Cirques et Remparts de l'Ile de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco. Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humain et financier de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- Un siège situé à La Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et cinq services techniques ;
- Quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à La Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Saint-Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord)

Le poste est situé au sein du Service appui à l'aménagement et au développement durable.

FINALITÉS DU POSTE

Le.la chargé.e de mission est le.la référent.e de l'établissement pour la prise en compte des enjeux de la Charte (biodiversité, paysages, etc.) et de la réglementation du parc dans les travaux et aménagements indispensables en cœur de parc et l'instruction de ces projets.

Le.la chargé.e de mission accompagne le plus en amont possible et tout au long des cycles de projets les acteurs du territoire afin de garantir la bonne prise en compte des enjeux du parc national dans la conception et la gestion des équipements et aménagements réalisés en cœur de parc voire en aire d'adhésion.

Il.elle a en charge le processus d'instruction des autorisations de travaux et aménagements selon la procédure prévue et la réglementation en vigueur.

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES :

Mise en œuvre de l'instruction des autorisations de travaux :

- Met en œuvre les actions nécessaires à la bonne marche du processus, y compris sur le terrain, et en assure le suivi et le pilotage. Ce processus s'appuie sur une expertise de la démarche d'évaluation environnementale et sur une connaissance des techniques d'aménagement
- Participe à l'amélioration continue du processus interne d'instruction en faisant évoluer les outils de connaissance du territoire, de suivi de l'instruction, d'harmonisation et de sécurisation des actes
- Travaille en coordination avec les secteurs, services et la chargée de mission Paysage pour appuyer ses actions sur leurs connaissances des enjeux, du terrain et des méthodes d'analyse ou de travaux
- Prépare les actes administratifs d'autorisation et d'avis pour les travaux, aménagements et installations localisées en cœur de parc national ou dans son aire d'adhésion quand cela est prévu par la réglementation
- Présente les dossiers dans les instances du parc (conseil scientifique, conseil économique social et culturel, bureau du conseil d'administration, conseil d'administration) et/ou en dehors de ces instances
- Participe à la bonne articulation entre les différents services de l'Etat qui peuvent intervenir pour autoriser les projets de travaux
- Participe si besoin au contrôle administratif du respect des prescriptions
- Capitalise les retours d'expérience des contrôles et des projets pour alimenter l'accompagnement des pétitionnaires et la mise à jour des prescriptions

Accompagnement des porteurs de projets de travaux et aménagements

- Maintient et développe des partenariats avec les porteurs de projet pour favoriser l'accompagnement de leurs démarches le plus en amont possible
- Assiste les porteurs de projet, y compris sur le terrain, lors de la recherche des solutions techniques et lors du montage du dossier administratif dans le but de rechercher la compatibilité maximale du projet avec les enjeux de la Charte du parc national et inhérents à la labélisation au patrimoine mondial de l'Humanité. Ses contributions doivent permettre d'éviter ou de réduire les impacts des projets sur le milieu naturel et les paysages

- Elabore et diffuse des documents de cadrage, itinéraires techniques, guides d'accompagnement des porteurs de projets
- Anime un réseau de porteurs de projet pour valoriser leurs démarches d'intégration environnementale et valoriser des techniques de travaux innovantes compatibles avec les enjeux du parc
- Capitalise les retours d'expérience des projets et les utilise pour améliorer l'accompagnement des aménageurs

AUTRES ACTIVITES

- Participe à la rédaction de rapports, bilans, et documents de communication sur les actions réalisées et valorise les actions menées auprès des partenaires, des instances du parc, et du grand public
- Organise des rencontres, des forums et des ateliers pour échanger des pratiques et des savoir-faire
- Peut représenter l'établissement sur ses thématiques de compétences
- Assure une veille sur les évolutions techniques et réglementaires
- Réalise des actions de formation de ses collègues et/ou de partenaire externes selon les besoins

COMPÉTENCES REQUISES :

Savoirs, connaissances :

Réglementation associée aux procédures administratives d'autorisations de travaux et aménagements (droit de l'environnement et de l'urbanisme)

Démarche éviter, réduire, compenser pour la conception de travaux de moindre impact et de son application dans les domaines de la protection des paysages, de la biodiversité

Porteurs de projet et processus de conception et réalisation des projets de travaux

Enjeux environnementaux, contexte socio-économique et culturel du territoire réunionnais

Réglementation environnementale, réglementation du Parc national de La Réunion et contexte institutionnel et réglementaire des espaces protégés

Enjeux de biodiversité, de conservation des milieux naturels et d'aménagement du territoire à La Réunion

Environnement institutionnel et politique local et enjeux de dialogue territorial

Savoir-faire, aptitudes :

Rédiger des documents administratifs conformes à la réglementation

Rédiger des avis techniques clairs et succincts

Bonne forme physique indispensable et capacité à évoluer en milieu accidenté, y compris hors sentier

Capacité de prendre du recul et d'analyser les enjeux dans une recherche de compromis

Qualités d'expression orale notamment dans le cadre de la présentation de dossiers

Animer et mobiliser des réunions et réseaux de partenaires

Capacité de priorisation

Utiliser les outils bureautiques

Utiliser les logiciels spécifiques à l'activité

Savoir être, qualités, attitudes / comportements :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 03 juin 2026

Personnes à contacter pour informations :

Responsable du service appui à l'aménagement et au développement durable Antoine Szadeczki :
antoine.szadeczki@reunion-parcnational.fr